

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'Hôtel de Ville, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le 27 janvier 2014 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

M. Germain Richer, maire
M. Gaétan Bordeleau, conseiller
Mme Danielle Léger, conseillère
M. Claude Leroux, conseiller
M. Joël Badertscher, conseiller

SONT ABSENTS :

M. Gilbert Brunet, conseiller
Mme Brigitte Paquette, conseillère

Point 1

19516-01-14

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude Leroux
Appuyé par madame Danielle Léger

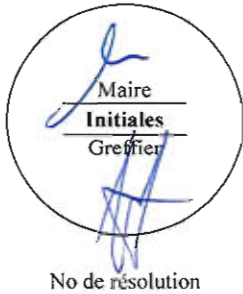
ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté, le point 4 étant reporté à une séance subséquente.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Programme infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – Demande de subvention
3. Table de récupération hors-foyer – Volet 1 – Demande de subvention
4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2013-0083 – 2645, boulevard du Curé-Labelle – Zone C-259 - Corridor paysager de la route 117 (*Reporté*)
5. Service de sécurité incendie – Gestion de personnel
 - Questions des membres du Conseil;
 - Questions du public.
6. Levée de la séance

Pour : 4
Contre : 0

13857



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19517-01-14

Point 2

PROGRAMME INFRASTRUCTURES QUÉBEC- MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM- MADA) – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost souhaite développer et investir dans l'aménagement d'un nouveau parc intergénérationnel et de faire l'ajout de bancs de parcs sur le parc linéaire le P'tit train du Nord;

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des Aînés (PIQM-MADA) qui offre des subventions pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost vient de ce doter d'une politique Municipalité amie des aînés et qu'un des objectifs du champ d'intervention de la collectivité est de planifier les équipements de loisirs pour être en mesure d'accueillir les aînés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, madame Marisol Charland;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Bordeleau

Appuyé par monsieur Claude Leroux

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise madame Marisol Charland, directrice générale adjointe, à transmettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande de subvention pour l'année 2014 dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA).
3. QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.
4. QUE madame Marisol Charland soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

Pour : 4

Contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19518-01-14

Point 3

TABLE DE RÉCUPÉRATION HORS-FOYER – VOLET I – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost possède une politique environnementale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost souhaite procéder à l'achat de contenants de récupération pour tous nos parcs et airs publics;



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

CONSIDÉRANT que plusieurs parcs et édifices municipaux n'ont pas de contenants de récupération de matières recyclables mis à la disposition des citoyens .

CONSIDÉRANT que le volet I du *Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors-foyer* offre des subventions pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, madame Marisol Charland;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Joël Badertscher
Appuyé par madame Danielle Léger

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise madame Marisol Charland, directrice générale adjointe, à transmettre à l'organisme Table de récupération Hors-Foyer, une demande de subvention dans le cadre du volet I du *Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors-foyer*.
3. QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.
4. QUE madame Marisol Charland soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

Pour : 4
Contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19519-01-14

Point 5

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – GESTION DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT le dossier de refus de travail au Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Gaétan Bordeleau
Appuyé par monsieur Claude Leroux

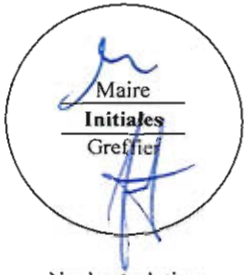
ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine la décision contenue dans la lettre du 27 janvier 2014 concernant le refus de travail au Service de sécurité incendie.

Pour : 4
Contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13859



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

19520-01-14

Point 6

LEVÉE DE LA SÉANCE

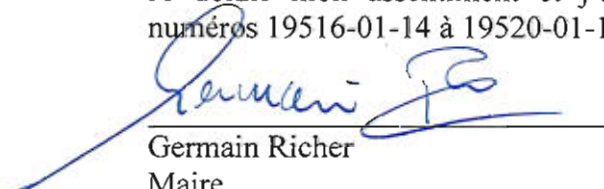
Il est proposé par madame Danielle Léger
Appuyé par monsieur Claude Leroux

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit levée à 19 h 06.

Pour : 4
Contre : 0


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions
numéros 19516-01-14 à 19520-01-14 contenues dans ce procès-verbal.



Germain Richer
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 19516-01-14 à
19520-01-14 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le
conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 27 janvier
2014.



Me Laurent Laberge, avocat O.M.A.
Greffier